



MASTER

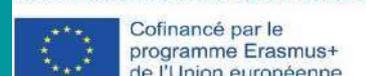
Communication des organisations

**Parcours
Communication et
Ressources Humaines**

Code diplôme Ministère du travail : 13532042
RNCP : 32276

CFA UNION
Pôle universitaire d'ingénierie d'Orsay
91405 ORSAY CEDEX
Tél : 01.69.15.35.17 / www.cfa-union.org

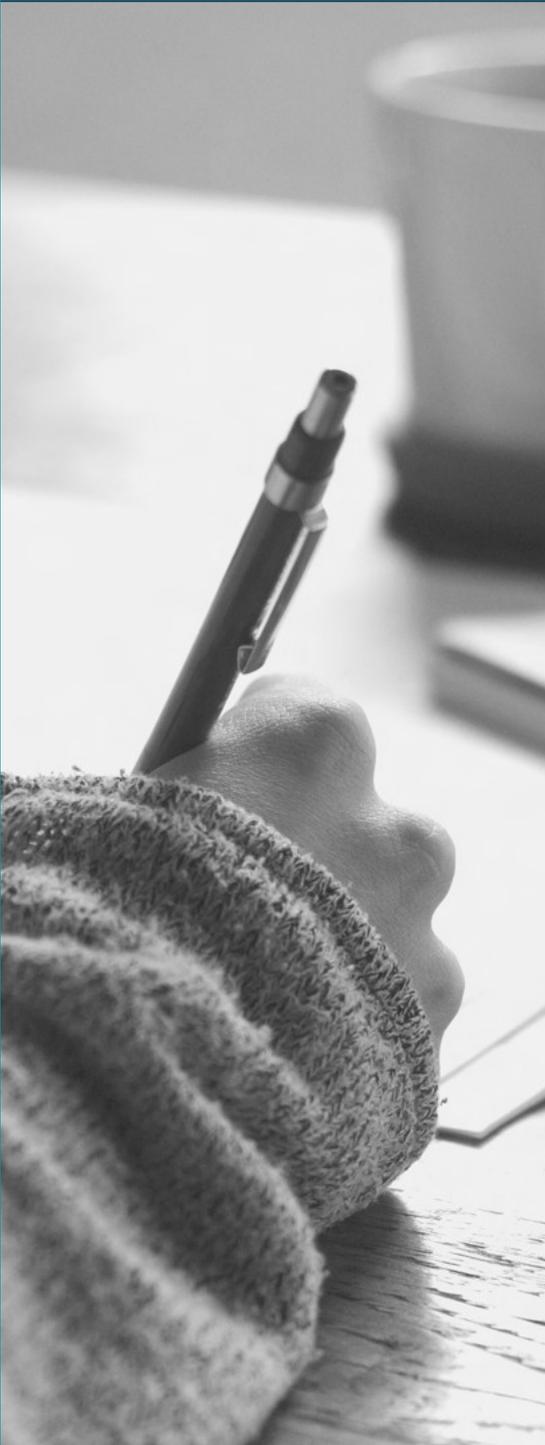
Mobilité internationale du CFA UNION



SOMMAIRE

Vos contacts	P.2
Les dates clefs de la formation	P.3
Présentation du diplôme :	
- Condition d'admission	P.4
- Objectifs de la formation	P.4
- Compétences acquises	P.4
- Modalités d'organisation de la formation	P.5-6
- Modalités d'évaluation et de sanction du diplôme	P.7
- Durée de la formation	P.7
Programme simplifié de la formation	P.8-9
Le calendrier de la formation	P.10
Les moyens	P.11
Fiche RNCP	P.13

VOS CONTACTS



♦ Contacts Pédagogiques

Responsable de la formation :

Vincent BRULOIS
brulois@univ-paris13.fr

Secrétariat pédagogique :

Khédidja KHAMADJ
aissaoui.khedidja@univ-paris13.fr

Lieu de la formation :

Université Sorbonne Paris Nord - Campus de Villetaneuse
99, avenue Jean-Baptiste Clément - 93430 Villetaneuse

♦ Contacts CFA

Conseiller formation :

Loubna CHIKRI
Tél : 01.69.15.40.11 / loubna.chikri@cfa-union.org

Service financier :

Hanane AABOU
Tél : 01.69.15.35.24 / hanane.aabou@cfa-union.org

Référent Handicap :

Anna TOTH
Tél : 01 69 15 35 12 / 06 07 58 01 14
anna.toth@cfa-union.org

Adresse postale :

CFA UNION Pôle universitaire d'ingénierie d'Orsay –
bâtiment 640 – 91405 ORSAY Cedex

DATES CLEFS DE LA FORMATION



MASTER 1

Date de la formation :

22/09/2022 au 13/09/2024

Date de la rentrée universitaire :

22/09/2022

MASTER 2

Date de la formation :

22/09/2022 au 22/09/2023

Date de la rentrée universitaire :

22/09/2022

Présentation du diplôme

➤ Conditions d'admission :

Les candidates à l'entrée dans le Master doivent être pourvus du diplôme requis (licence à l'entrée en M1, Master 1 à l'entrée en M2), ou équivalent. Ils et elles peuvent, ou non, avoir suivi une formation préalable en gestion des ressources humaines, et avoir ou non déjà une expérience de l'apprentissage. Une première expérience professionnelle est une condition indispensable dans le processus de sélection.

Les candidates doivent être âgées de moins de 30 ans à la date d'entrée dans la formation. Les candidates doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'Union européenne, ou disposer d'une autorisation de travail (et non d'étude) en France à titre d'apprentie salarié à temps plein.

La formation peut également être suivie en alternance en contrat de professionnalisation (d'une durée d'un ou deux ans).

Accès possible par validation des acquis professionnels (V.A.P.).

Candidature sur dossier et sur entretien : formulaire de pré-candidature et dossier à télécharger.

➤ Objectifs de la formation :

Le parcours Communication et ressources humaines a pour but de former des professionnels des ressources humaines et de la communication interne en entreprise. À cet effet, il se propose de leur donner des connaissances à la fois sur les enjeux de la fonction RH, du travail et de la communication interne, sur les transformations actuelles des entreprises, mais aussi de les initier à une analyse critique des organisations et des situations de travail. Cette visée se retrouve dans l'enseignement proposé, à la fois théorique et pratique. Le parcours présente ainsi deux niveaux : un premier visant à rendre l'étudiant opérationnel en milieu professionnel, un second permettant à l'étudiant d'acquérir un recul critique sur son activité et son environnement. Dans ce cadre, le contenu pédagogique délivré pendant deux ans s'articule autour de disciplines comme les sciences de l'information et de la communication, la sociologie des organisations, la psychologie de travail, l'anthropologie, l'économie et les sciences de gestion, le droit (du travail). Les étudiants sont sensibilisés aux dynamiques sociologiques, managériales et communicationnelles des organisations et développent des compétences qui leur permettent ensuite de mieux comprendre et d'analyser le fonctionnement des entreprises, le monde du travail et ses relations, tant individuelles que collectives. Ces besoins en termes de compétences sont clairement identifiés par les entreprises qui expriment des attentes relevant à la fois de l'opérationnel et du réflexif. Ceci explique le taux élevé d'insertion professionnelle des apprentis, qui sont majoritairement recrutés dans les 6 mois suivant la fin de la formation (en CDI, CDD ou en intérim). Les diplômées peuvent prétendre mener à bien des tâches d'expertise (réflexion, diagnostic, conseil, mise en œuvre, évaluation), mettre en place des projets d'actions et exercer des fonctions à responsabilités dans les entreprises.

➤ **Les compétences acquises durant la formation :**

Dans le domaine spécifique des RH et de la communication interne, le master permet aux étudiant-es d'acquérir les

compétences ou les capacités suivantes :

- Être capable de mener une analyse critique d'un sujet problématisé dans les domaines de la communication ou des RH
- Être en mesure de mettre en place des politiques de gestion des ressources humaines en maîtrisant les enjeux et les perspectives de la fonction
- Être opérationnel-le dans l'élaboration des actions de formation pertinentes en lien avec les métiers et les contextes de travail
- Être en mesure de mener un diagnostic, d'évaluer les actions mises en oeuvre, d'identifier les limites et de proposer des améliorations
- Être capable de mener des projets et d'élaborer des stratégies de communication appropriées aux contextes de travail
- Maîtriser les outils théoriques et les méthodes du diagnostic sociologique de l'entreprise qui permettent d'analyser le travail, les processus RH et les réseaux de communication

➤ **Modalités d'organisation de la formation**

Nombre d'heures d'enseignement par année de formation :

M1 : 438 heures face apprentis

M2 : 432 heures face apprentis

Rythme de l'alternance :

Le rythme de l'alternance est mixte. Il s'agit généralement d'une présence de deux jours à l'université et trois jours en entreprise, durant la période de l'année universitaire. Le reste du temps (principalement en été) les apprentis travaillent à plein temps en entreprise. Le rythme de l'alternance est le suivant :

M1 : lundi et mardi à l'université ; mercredi, jeudi et vendredi en entreprise, à quoi s'ajoutent plusieurs périodes uniquement constituées de cours à l'université.

M2 : lundi, mardi, mercredi en entreprise ; jeudi et vendredi à l'université.

PREMIÈRE ANNÉE Semestre 1	Méthodologie	39 h
	Communication interne	57 h
	Ressources humaines	60 h
	Formation et carrières	52 h
	Relations sociales et cadre juridique	45 h
Semestre 2	Anglais en situation professionnelle	42 h
	Organisations et transformations	45 h
	Analyses sociologiques	60 h
	Stage et rapport d'analyse	38 h
Total		438 h
DEUXIÈME ANNÉE Semestre 3	Méthodologie de recherche	36 h
	Communication des organisations	63 h
	Fonction RH	66 h
	Relations sociales et droit	60 h
	Numérique et travail	72 h
Semestre 4	Insertion professionnelle	58 h
	Anglais en situation professionnelle	42 h
	Stage et mémoire	35 h
Total		432 h

➤ **Modalités d'évaluation et de sanction du diplôme**

Modalités et périodicité des évaluations des enseignements

Les responsables de parcours organisent auprès des alternant-es et selon leurs propres modalités d'évaluation le bilan des enseignements dispensés en fin de Master, afin de favoriser la prise en compte d'évolutions nécessaires. Sont également prises en compte les orientations suggérées par le Conseil de perfectionnement de la mention. Un-e alternant-e délégué-e est élu-e par année de formation pour représenter la promotion lors du Conseil de perfectionnement de la mention Communication des organisations.

Les droits et devoirs de l'apprenti(e) s'inscrivent dans le règlement intérieur de l'établissement et doivent respecter la réglementation en vigueur du droit de travail.

FRAUDE :

Toute fraude lors d'un contrôle constitue un délit sévèrement sanctionné.

En cas de fraude, de tentative ou de suspicion, l'enseignant responsable du contrôle prend toute mesure pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il doit établir un procès-verbal circonstancié de l'incident, contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou tentative de fraude, lequel pourra faire l'objet d'une procédure devant la section disciplinaire de l'université en application du décret 92-657 du 13 juillet 1992, abrogé par le décret n° 2013-756 du 19 août 2013 – article 4 (V). En cas de refus de contresigner de l'étudiant, mention est portée au procès-verbal.

En cas de substitution de personne, ou lorsque l'auteur ou les auteurs de la fraude ou tentative de fraude suscitent des désordres dans la salle, ou lorsque des troubles affectent le déroulement de l'épreuve, le responsable de la salle en avise immédiatement les autorités universitaires compétentes qui peuvent prononcer l'expulsion des personnes en cause de la salle et solliciter, en cas de besoin, une intervention extérieure pour faire exécuter leur décision. La nature des troubles qui ont suscité la ou les expulsions est précisée au procès-verbal.

Il est rappelé que le cas de plagiat entraîne automatiquement une saisie de la section disciplinaire de l'université.

Lorsque la section disciplinaire a été saisie d'une fraude ou d'un flagrant délit de fraude, aucun certificat de réussite, diplôme ou relevé de notes ne peuvent être délivrés aux candidats impliqués avant que la formation de jugement ait statué sur leur cas.

La fraude sera portée à la connaissance de la directrice de l'UFR et de la directrice du Campus Fonderie de l'Image (avec toutes les pièces justificatives) qui pourra saisir le Président de l'Université pour soumission du cas à la commission disciplinaire de l'université.

Aucune validation de semestre, de validation d'ECTS, de passage au semestre suivant ou délivrance du diplôme ne pourra être prononcée avant que la formation de jugement ait statué.

Les sanctions sont prévues à l'article 41 du décret susvisé.

➤ **Durée de la formation**

M1 : 438 heures face apprentis

M2 : 432 heures face apprentis

Programme simplifié de la formation

Master 1 parcours « Communication et ressources humaines » FA/FC

	UE / Matière	Nom	Responsable UE	Volume horaire TD / TP	ECTS
SEMESTRE 1	UE 1	Méthodologie			5
	UE 2	Anglais en situation professionnelle			3
	UE 3	Communication interne			8
SEMESTRE 2	UE 4	Ressources humaines			7
	UE 5	Formation et carrières			5
	UE 6	Organisations et transformations			5
	UE 7	Analyses sociologiques			6
	UE 8	Relations sociales et cadre juridique			5
	UE 9	Rapport d'analyse			16
	TOTAL				60

Master 2 parcours « Communication et ressources humaines » FA/FC

	UE / Matière	Nom	Responsable UE	Volume horaire TD / TP	ECTS
SEMESTRE 1	UE 1	Insertion professionnelle			9
	UE 2	Méthodologie de recherche			5
	UE 3	Anglais en situation professionnelle			3
SEMESTRE 2	UE 4	Communication des organisations			7
	UE 5	Fonction RH			8
	UE 6	Relations sociales et droit			5
	UE 7	Numérique et travail			5
	UE 8	Mémoire			18
	TOTAL				60

CALENDRIER ALTERNANCE année universitaire 2022 2023 - Master 1 Communication et Ressources Humaines

2022												2023																
septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre			
J 1	Enthérapie	S 1	Repos	M 1	Février	J 1	CFA	D 1	Repos	Février	M 1	Enthérapie	D 1	Repos	L 1	Février	J 1	CFA	S 1	Repos	M 1	Enthérapie	V 1	Enthérapie	S 2	Enthérapie		
V 2	Enthérapie	D 2	Repos	M 2	Enthérapie	V 2	CFA	L 2	Enthérapie	J 2	CFA	L 2	Enthérapie	D 2	Repos	M 2	Enthérapie	V 2	CFA	D 2	Repos	M 2	Enthérapie	S 2	Enthérapie	D 3	Repos	
S 3	Repos	L 3	CFA	V 3	Enthérapie	S 3	Repos	M 3	CFA	V 3	Enthérapie	L 3	Enthérapie	S 3	Repos	M 3	CFA	V 3	Enthérapie	L 3	Enthérapie	J 3	Enthérapie	D 3	Repos	D 3	Repos	
D 4	Repos	M 4	CFA	V 4	Enthérapie	D 4	Repos	M 4	CFA	S 4	Repos	M 4	Enthérapie	D 4	Repos	M 4	CFA	V 4	Enthérapie	L 4	Enthérapie	V 4	Enthérapie	L 4	Enthérapie	L 4	Enthérapie	
L 5	Enthérapie	J 5	Enthérapie	D 5	Repos	L 5	Enthérapie	J 5	CFA	D 5	Repos	M 5	Enthérapie	V 5	Enthérapie	L 5	Enthérapie	J 5	CFA	M 5	Enthérapie	V 5	Enthérapie	S 5	Repos	M 5	Enthérapie	
M 6	Enthérapie	J 6	Enthérapie	D 6	Repos	M 6	CFA	V 6	Enthérapie	L 6	Enthérapie	J 6	CFA	D 6	Repos	M 6	CFA	V 6	Enthérapie	L 6	Enthérapie	J 6	Enthérapie	D 6	Repos	M 6	Enthérapie	
M 7	Enthérapie	V 7	Enthérapie	D 7	Repos	M 7	CFA	M 7	Enthérapie	S 7	Repos	M 7	Enthérapie	V 7	Enthérapie	L 7	Enthérapie	J 7	CFA	M 7	Enthérapie	V 7	Enthérapie	L 7	Enthérapie	J 7	Enthérapie	
J 8	Enthérapie	S 8	Repos	M 8	CFA	V 8	Enthérapie	D 8	Repos	M 8	Enthérapie	M 8	Enthérapie	L 8	Repos	M 8	Février	J 8	CFA	M 8	Enthérapie	S 8	Repos	M 8	Enthérapie	V 8	Enthérapie	
V 9	Enthérapie	D 9	Repos	M 9	Enthérapie	V 9	Enthérapie	L 9	Enthérapie	J 9	CFA	D 9	Repos	M 9	Enthérapie	M 9	Enthérapie	L 9	Enthérapie	J 9	CFA	D 9	Repos	M 9	Enthérapie	S 9	Repos	
S 10	Repos	L 10	CFA	V 10	Enthérapie	S 10	Repos	M 10	Enthérapie	V 10	Enthérapie	L 10	Février	M 10	Enthérapie	S 10	Repos	M 10	Enthérapie	V 10	Enthérapie	L 10	Enthérapie	D 10	Repos	D 10	Repos	
D 11	Repos	M 11	CFA	V 11	Février	D 11	Repos	M 11	Enthérapie	S 11	Repos	M 11	Enthérapie	D 11	Repos	M 11	Enthérapie	V 11	CFA	D 11	Repos	M 11	Enthérapie	V 11	Enthérapie	L 11	Enthérapie	
L 12	Enthérapie	M 12	Enthérapie	D 12	Repos	L 12	Enthérapie	J 12	CFA	D 12	Repos	M 12	Enthérapie	V 12	Enthérapie	L 12	Enthérapie	J 12	CFA	M 12	Enthérapie	V 12	Enthérapie	S 12	Repos	M 12	Enthérapie	
M 13	Enthérapie	J 13	Enthérapie	D 13	Repos	M 13	CFA	V 13	CFA	L 13	Enthérapie	J 13	CFA	S 13	Repos	M 13	Enthérapie	V 13	CFA	M 13	Enthérapie	D 13	Repos	M 13	Enthérapie	L 13	Enthérapie	
M 14	Enthérapie	V 14	Enthérapie	D 14	Repos	M 14	CFA	M 14	CFA	L 14	Enthérapie	V 14	Enthérapie	L 14	Repos	M 14	Enthérapie	V 14	Février	M 14	Enthérapie	V 14	Février	L 14	Enthérapie	J 14	Enthérapie	
J 15	Enthérapie	S 15	Repos	M 15	CFA	V 15	Enthérapie	D 15	Repos	M 15	Enthérapie	S 15	Enthérapie	L 15	Repos	M 15	CFA	V 15	Enthérapie	S 15	Repos	M 15	Enthérapie	V 15	Enthérapie	L 15	Enthérapie	
V 16	Enthérapie	D 16	Repos	M 16	Enthérapie	V 16	Enthérapie	L 16	Enthérapie	J 16	CFA	D 16	Repos	M 16	Enthérapie	L 16	Enthérapie	J 16	CFA	M 16	Enthérapie	V 16	Enthérapie	S 16	Repos	M 16	Enthérapie	
S 17	Repos	L 17	CFA	V 17	Enthérapie	S 17	Repos	M 17	CFA	V 17	Enthérapie	L 17	Enthérapie	S 17	Repos	M 17	CFA	V 17	Enthérapie	L 17	Enthérapie	J 17	Enthérapie	D 17	Repos	D 17	Repos	
D 18	Repos	M 18	CFA	V 18	Enthérapie	D 18	Repos	M 18	Enthérapie	S 18	Repos	M 18	Enthérapie	V 18	Enthérapie	L 18	Février	D 18	Repos	M 18	Enthérapie	V 18	Enthérapie	L 18	Enthérapie	L 18	Enthérapie	
L 19	Enthérapie	M 19	Enthérapie	D 19	Repos	L 19	Enthérapie	J 19	CFA	D 19	Repos	M 19	Enthérapie	V 19	Enthérapie	L 19	Soutenances	M 19	Enthérapie	S 19	Repos	M 19	Enthérapie	S 19	Repos	M 19	Enthérapie	
M 20	Enthérapie	J 20	Enthérapie	D 20	Repos	M 20	CFA	V 20	CFA	L 20	Enthérapie	J 20	CFA	S 20	Repos	M 20	Enthérapie	V 20	CFA	M 20	Enthérapie	D 20	Repos	M 20	Enthérapie	L 20	Enthérapie	
M 21	Enthérapie	V 21	Enthérapie	D 21	Repos	M 21	CFA	M 21	CFA	V 21	Enthérapie	D 21	Repos	M 21	Enthérapie	V 21	Soutenances	M 21	Enthérapie	V 21	Enthérapie	L 21	Enthérapie	J 21	Enthérapie	V 21	Enthérapie	
J 22	CFA	S 22	Repos	M 22	Enthérapie	J 22	Enthérapie	D 22	Repos	M 22	Enthérapie	S 22	Enthérapie	L 22	Repos	M 22	Enthérapie	V 22	CFA	M 22	Enthérapie	V 22	Enthérapie	S 22	Repos	M 22	Enthérapie	
V 23	CFA	D 23	Repos	M 23	Enthérapie	V 23	Enthérapie	L 23	Enthérapie	J 23	CFA	D 23	Repos	M 23	Enthérapie	V 23	CFA	M 23	Enthérapie	D 23	Repos	M 23	Enthérapie	S 23	Repos	D 23	Repos	
S 24	Repos	L 24	CFA	V 24	Enthérapie	S 24	Repos	M 24	CFA	V 24	Enthérapie	L 24	Enthérapie	S 24	Repos	M 24	CFA	V 24	Enthérapie	L 24	Enthérapie	J 24	Enthérapie	D 24	Repos	D 24	Repos	
D 25	Repos	M 25	CFA	V 25	Enthérapie	D 25	Février	M 25	Enthérapie	S 25	Repos	M 25	Enthérapie	V 25	Enthérapie	L 25	Enthérapie	J 25	CFA	M 25	Enthérapie	V 25	Enthérapie	L 25	Enthérapie	L 25	Enthérapie	
L 26	CFA	M 26	Enthérapie	D 26	Repos	L 26	Enthérapie	J 26	CFA	D 26	Repos	M 26	Enthérapie	V 26	Enthérapie	L 26	Enthérapie	J 26	CFA	M 26	Enthérapie	V 26	Enthérapie	S 26	Repos	M 26	Enthérapie	
M 27	CFA	J 27	Enthérapie	D 27	Repos	M 27	Enthérapie	V 27	Enthérapie	L 27	Enthérapie	J 27	CFA	S 27	Repos	M 27	Enthérapie	V 27	Enthérapie	L 27	Enthérapie	J 27	Enthérapie	D 27	Repos	M 27	Enthérapie	
M 28	Enthérapie	V 28	Enthérapie	D 28	Repos	M 28	CFA	M 28	CFA	V 28	Enthérapie	D 28	Repos	M 28	Enthérapie	V 28	Enthérapie	L 28	Enthérapie	V 28	Enthérapie	L 28	Enthérapie	V 28	Enthérapie	L 28	Enthérapie	
J 29	Enthérapie	S 29	Repos	M 29	Enthérapie	J 29	Enthérapie	D 29	Repos	M 29	Enthérapie	S 29	Enthérapie	L 29	Repos	M 29	Enthérapie	V 29	Enthérapie	S 29	Repos	M 29	Enthérapie	V 29	Enthérapie	V 29	Enthérapie	
V 30	CFA	D 30	Repos	M 30	Enthérapie	V 30	Enthérapie	L 30	Enthérapie	J 30	CFA	D 30	Repos	M 30	Enthérapie	V 30	CFA	M 30	Enthérapie	D 30	Repos	M 30	Enthérapie	S 30	Repos	M 30	Enthérapie	
L 31	Enthérapie				S 31	Repos	M 31	Enthérapie			V 31	Enthérapie			M 31	CFA			J 31	Enthérapie			L 31	Enthérapie	J 31	Enthérapie		Enthérapie

Date de début de formation : le jeudi 22 septembre 2022
 Date de fin de formation : le vendredi 22/09/2023
 74 jours de formation CFA
 volume horaire : 444 heures

CALENDRIER ALTERNANCE année universitaire 2022 2023 - Master 2 Communication et Ressources Humaines

2022												2023															
septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre		
J 1	Enthérapie	S 1	Repos	M 1	Février	J 1	CFA	D 1	Repos	Février	M 1	Enthérapie	D 1	Repos	L 1	Février	J 1	CFA	S 1	Repos	M 1	Enthérapie	V 1	Enthérapie	S 2	Enthérapie	
V 2	Enthérapie	D 2	Repos	M 2	Enthérapie	V 2	CFA	L 2	Enthérapie	J 2	CFA	L 2	Enthérapie	D 2	Repos	M 2	CFA	V 2	CFA	D 2	Repos	M 2	Enthérapie	S 2	Enthérapie	D 3	Repos
S 3	Repos	L 3	Enthérapie	J 3	CFA	S 3	Repos	M 3	CFA	V 3	Enthérapie	L 3	Enthérapie	S 3	Repos	M 3	Enthérapie	J 3	CFA	M 3	Enthérapie	V 3	Enthérapie	L 3	Enthérapie	L 3	Enthérapie
D 4	Repos	M 4	Enthérapie	V 4	CFA	D 4	Repos	M 4	CFA	S 4	Repos	M 4	Enthérapie	D 4	Repos	M 4	CFA	V 4	Enthérapie	L 4	Enthérapie	V 4	Enthérapie	L 4	Enthérapie	L 4	Enthérapie
L 5	Enthérapie	M 5	Enthérapie	D 5	Repos	L 5	Enthérapie	J 5	CFA	D 5	Repos	M 5	Enthérapie	V 5	Enthérapie	L 5	Enthérapie	J 5	CFA	M 5	Enthérapie	V 5	Enthérapie	S 5	Repos	M 5	Enthérapie
M 6	Enthérapie	J 6	CFA	D 6	Repos	M 6	Enthérapie	V 6	CFA	L 6	Enthérapie	J 6	CFA	S 6	Repos	M 6	Enthérapie	V 6	CFA	M 6	Enthérapie	D 6	Repos	M 6	Enthérapie	L 6	Enthérapie
M 7	Enthérapie	V 7	CFA	L 7	Enthérapie	M 7	Enthérapie	S 7	Repos	M 7	Enthérapie	V 7	CFA	D 7	Repos	M 7	Enthérapie	V 7	CFA	M 7	Enthérapie	L 7	Enthérapie	J 7	Enthérapie	V 7	Enthérapie
J 8	Enthérapie	S 8	Repos	M 8	Enthérapie	J 8	CFA	D 8	Repos	M 8	Enthérapie	M 8	Enthérapie	L 8	Repos	M 8	Février	J 8	CFA	M 8	Enthérapie	S 8	Repos	M 8	Enthérapie	V 8	Enthérapie
V 9	Enthérapie	D 9	Repos	M 9	Enthérapie	V 9	Enthérapie	L 9	Enthérapie	J 9	CFA	D 9	Repos	M 9	Enthérapie	M 9	Enthérapie	L 9	Enthérapie	J 9	CFA	D 9	Repos	M 9	Enthérapie	S 9	Repos
S 10	Repos	L 10	Enthérapie	J 10	CFA	S 10	Repos	M 10	Enthérapie	V 10	Enthérapie	L 10	Février	M 10	Enthérapie	S 10	Repos	M 10	Enthérapie	V 10	Enthérapie	L 10	Enthérapie	D 10	Repos	D 10	Repos
D 11	Repos	M 11	Enthérapie	V 11	Février	D 11	Repos	M 11	Enthérapie	S 11	Repos	M 11	Enthérapie	V 11	Enthérapie	L 11	CFA	D 11	Repos	M 11	Enthérapie	V 11	Enthérapie	L 11	Enthérapie	L 11	Enthérapie
L 12	Enthérapie	M 12	Enthérapie	D 12	Repos	L 12	Enthérapie	J 12	CFA	D 12	Repos	M 12	Enthérapie	V 12	Enthérapie	L 12	Enthérapie	J 12	CFA	M 12	Enthérapie	V 12	Enthérapie	S 12	Repos	M 12	Enthérapie
M 13	Enthérapie	J 13	CFA	D 13	Repos	M 13	Enthérapie	V 13	CFA	L 13	Enthérapie	J 13	CFA	S 13	Repos	M 13	Enthérapie	V 13	CFA	M 13	Enthérapie	D 13	Repos	M 13	Enthérapie	L 13	Soutenances
M 14	Enthérapie	V 14	CFA	L 14	Enthérapie	M 14	CFA	S 14	Enthérapie	M 14	Enthérapie	V 14	CFA	D 14	Repos	M 14	Enthérapie	V 14	CFA	M 14	Enthérapie	V 14	Février	L 14	Enthérapie	J 14	Soutenances
J 15	Enthérapie	S 15	Repos	M 15	Enthérapie	J 15	CFA	D 15	Repos	M 15	Enthérapie	S 15	Enthérapie	L 15	Repos	M 15	CFA	V 15	Enthérapie	S 15	Repos	M 15	Enthérapie	V 15	Enthérapie	L 15	Soutenances
V 16	Enthérapie	D 16	Repos	M 16	Enthérapie	V 16	Enthérapie	L 16	Enthérapie	J 16	CFA	D 16	Repos	M 16	Enthérapie	L 16	Enthérapie	J 16	CFA	M 16	Enthérapie	V 16	Enthérapie	S 16	Repos	M 16	Enthérapie
S 17	Repos	L 17	Enthérapie	J 17	CFA	S 17	Repos	M 17	Enthérapie	V 17	Enthérapie	L 17	Enthérapie	S 17	Repos	M 17	Enthérapie	V 17	Enthérapie	L 17	Enthérapie	J 17	Enthérapie	D 17	Repos	D 17	Repos
D 18	Repos	M 18	Enthérapie	V 18	CFA	D 18	Repos	M 18	Enthérapie	S 18	Repos	M 18	Enthérapie	V 18	Enthérapie	L 18	Février	D 18	Repos	M 18	Enthérapie	V 18	Enthérapie	L 18	Enthérapie	L 18	Enthérapie
L 19	Enthérapie	M 19	Enthérapie	D 19	Repos	L 19	Enthérapie	J 19	CFA	D 19	Repos	M 19	Enthérapie	V 19	Enthérapie	L 19	Enthérapie	J 19	CFA	M 19	Enthérapie	V 19	Enthérapie	S 19	Repos	M 19	Enthérapie
M 20	Enthérapie	J 20	CFA	D 20	Repos	M 20	Enthérapie	V 20	CFA	L 20	Enthérapie	J 20	CFA	S 20	Repos	M 20	Enthérapie	V 20	CFA	M 20	Enthérapie	D 20	Repos	M 20	Enthérapie	L 20	Enthérapie
M 21	Enthérapie	V 21	CFA	L 21	Enthérapie	M 21	Enthérapie	S 21	Repos	M 21	Enthérapie	V 21	CFA	D 21	Repos	M 21	Enthérapie	V 21	CFA	M 21	Enthérapie	L 21	Enthérapie	J 21	Enthérapie	V 21	Enthérapie
J 22	CFA	S 22	Repos	M 22	Enthérapie	J 22	Enthérapie	D 22	Repos	M 22	Enthérapie	S 22	Enthérapie	L 22	Repos	M 22	Enthérapie	V 22	CFA	M 22	Enthérapie	V 22	Enthérapie	S 22	Repos	M 22	Enthérapie
V 23	CFA	D 23	Repos	M 23	Enthérapie	V 23	Enthérapie	L 23	Enthérapie	J 23	CFA	D 23	Repos	M 23	Enthérapie	V 23	CFA	M 23	Enthérapie	D 23	Repos	M 23	Enthérapie	S 23	Repos	D 23	Repos
S 24																											

➤ L'équipe pédagogique

Répartition enseignants-chercheurs, enseignants et intervenants professionnels

Les enseignements, dispensés par des enseignants-chercheurs et des professionnels (de la communication, des RH, de la formation, des juristes, des responsables syndicaux, etc.) visent à fournir un panorama précis des différentes facettes de la communication interne et de la vaste fonction RH dans une approche compréhensive. Les études de cas, les témoignages et les cours théoriques s'articulent de manière à permettre une progression pédagogique de chaque apprenti tout au long des deux années de formation.

Enseignants-chercheurs, enseignants, et enseignants du secondaire vacataires

40 %

Enseignants associés, enseignants vacataires

60 %

➤ Modalités

Validation des UE et capitalisation

Le master, à plein temps sur deux ans, est composé de neuf unités d'enseignements en première année (M1) et de huit unités d'enseignements en deuxième année (M2). Les enseignements prennent la forme de cours magistraux ou de travaux dirigés. Les évaluations se font en contrôle continu dans chaque unité d'enseignement (UE). Il n'y a pas de contrôle terminal. Dans chaque UE, il y a une ou plusieurs évaluations. Tout travail demandé par un enseignant doit lui être remis pour être noté. Tous les contrôles (y compris le mémoire) sont notés sur 20.

Mode de validation du mémoire

Les alternant-es du parcours « Communication et ressources humaines » par la voie de l'apprentissage réalisent un travail de fin d'année en M1 (rapport d'analyse) comme en M2 (mémoire) qui repose sur une recherche personnelle qui donne lieu à une soutenance.

Mode de Validation du Master

L'obtention de l'année de M1 dépend de la décision du jury. Cette décision prend en compte les notes obtenues au cours de l'année, l'assiduité de l'étudiant(e) aux cours, l'évaluation de l'apprentissage en entreprise.

L'année de M1 s'obtient par la validation de 60 ECTS. Le diplôme de Maîtrise peut être délivré après le M1. Il s'obtient par l'acquisition des deux semestres du M1 et à la condition que la période d'apprentissage ait été accomplie.

L'année de M2 s'obtient par la validation de 60 ECTS. Le diplôme de Master valide donc 120 ECTS. Il peut être délivré avec mention selon le barème suivant : Passable (de 10 à 12), Assez bien (de 12 à 14), Bien (de 14 à 16), Très bien (au-dessus de 16).

Organisation du contrôle continu

Le contrôle des connaissances s'effectue exclusivement en contrôle continu. Chaque enseignant-e est libre d'organiser les modalités de mises en oeuvre de ce contrôle après validation par le responsable de formation.

Modalités et périodicité des évaluations des enseignements

Les responsables de parcours organisent auprès des alternant-es et selon leurs propres modalités d'évaluation le bilan des enseignements dispensés en fin de Master, afin de favoriser la prise en compte d'évolutions nécessaires. Sont également prises en compte les orientations suggérées par le Conseil de perfectionnement de la mention. Un-e alternant-e délégué-e est élu-e par année de formation pour représenter la promotion lors du Conseil de perfectionnement de la mention Communication des organisations.

Active

N° de fiche

RNCP32276

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 7

Code(s) NSF :

- 321 : Journalisme et communication
- 320 : Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information

Formacode(s) :

- 46301 : communication entreprise

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2024

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE BORDEAUX III	19331766600017	-	-
UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRETAGNE	19350937900015	-	-
UNIVERSITE LYON 2 A ET L LUMIERE	19691775100014	-	-
UNIVERSITE LYON 3 JEAN MOULIN	19692437700282	-	-
UNIVERSITE DE POITIERS	19860856400375	-	-
UNIVERSITE PARIS XIII.PARIS-NORD	19931238000017	-	-
UNIVERSITE PARIS-SACLAY	13002602400054	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Activités visées :

- Définition des stratégies de communication
- Elaboration des plans de communication
- Pilotage de projets

- Conception et réalisation de dispositifs de communication
- Conseil et diagnostic
- Elaboration de la communication institutionnelle, de la stratégie de communication de la marque, de la communication interne
- Accompagnement du changement organisationnel
- Assurer une veille sur le marché, la concurrence, la presse...

Compétences attestées :

- Analyser le contexte et les enjeux de la communication pour une organisation
- Identifier les parties prenantes (internes et externes) et les cibles des actions de communication
- Auditer les dispositifs de communication utilisés
- Mesurer et évaluer l'audience, l'exposition et l'impact des différents dispositifs et des campagnes de communication
- Sélectionner et hiérarchiser les médias et les réseaux sociaux
- Effectuer une veille sur les modes de vie, de consommation et de communication des publics et l'actualité du numérique
- Elaborer des stratégies de communication multicanale
- Intégrer le cadre législatif et réglementaire
- Formuler une stratégie rédactionnelle
- Manager un service de communication, une équipe au sein d'une agence
- Concevoir l'organisation pour animer et gérer des communautés
- Analyser des dynamiques d'innovation
- Diagnostiquer les dispositifs sociotechniques dans des contextes de changement technique et organisationnel
- Analyser les systèmes d'information
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux

- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation

- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère

- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles

- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe

- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif

- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité

- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national.

Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

BLOCS DE COMPÉTENCES

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP32276BC01 Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none">- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine	
RNCP32276BC02 Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	<ul style="list-style-type: none">- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines	

	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation 	
<p>RNCP32276BC03</p> <p>Communication spécialisée pour le transfert de connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère 	
<p>RNCP32276BC04</p> <p>Appui à la transformation en contexte professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale 	

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

- J : Information et communication
- M70.21 : Conseil en relations publiques et communication
- M73 : Publicité et études de marché

Type d'emplois accessibles :

- Consultant en communication
- Chargé de communication
- Chargé de relations publiques

- Attaché de presse
- Chef de projet communication digitale
- Responsable de communication
- Chargé de communication numérique
- Chef de publicité (numérique)
- Journaliste d'entreprise
- Concepteur rédacteur
- Chargé de communication événementielle
- Directeur de clientèle en agence
- Community manager
- Planner stratégique

Code(s) ROME :

- E1106 - Journalisme et information média
- E1107 - Organisation d'évènementiel
- E1205 - Réalisation de contenus multimédias
- E1104 - Conception de contenus multimédias
- E1103 - Communication

Références juridiques des réglementations d'activité :

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.

			- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3, arrêté du : 27/05/2016 Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018 Université Jean Moulin - Lyon 3, arrêté du : 28/06/2016 Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016 Université Paris 13, arrêté du : 05/10/2015 Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017
-	UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY, arrêté du : 12/07/2021

Référence autres (passerelles...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 - Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Date d'échéance de l'enregistrement	01-01-2024
-------------------------------------	------------

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Liste complète des organismes préparant à la certification

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/edition/exportPartenaireSp/16851>true>)

Fiche au format antérieur au 01/01/2019

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/downloadAncFormat/16851>)